

Un agrégateur est une entreprise qui fournit des services de paiement à travers une plateforme digitale et apporter des flux transactionnels au GIMAC.

On distingue trois types d'agrégateurs :

- Les agrégateurs des facturiers de la télévision, d'eau, d'électricité et des frais de scolarité ;
- Les agrégateurs de rémittence ou des transferts provenant de l'international ;
- Les agrégateurs de recharges téléphoniques ou de forfaits internet.

Au regard du Contrat Constitutif, les agrégateurs ne peuvent pas devenir membres du GIMAC. Toutefois ils sont des acteurs majeurs pour la mise en place des services digitaux de la monétique intégrale.

Il s'avère nécessaire d'encadrer formellement leurs relations contractuelles avec le GIMAC sur les aspects généraux, d'organisation, commercial, financier du système d'information et de conformité.

1 Aspects généraux

- ✓ Demande de partenariat à la Direction Générale du GIMAC
- ✓ Statuts de l'entité
- ✓ Agrément des autorités de régulation des télécoms pour la fourniture des services de recharges téléphoniques
- ✓ Accord de confidentialité signé
- ✓ Actionnariat et répartition du capital
- ✓ Lettre de confort du facturier pour informer de l'agrégation de ses services par l'agrégateur
- ✓ Mise à jour du contrat lorsqu'il y a un nouveau service
- ✓ Contrat de portage avec la banque de règlement

2 Organisation

- ✓ Présentation de la société
 - Organigramme de la société
 - Démembrements, nombre d'employés
- ✓ Politique interne de gestion des réclamations (Présentation d'un dispositif de gestion des réclamations)
- ✓ Plan de continuité d'activités

3 Politique commerciale

- ✓ Chiffres d'affaires des 3 dernières années¹
- ✓ Business plan
- ✓ Références et qualité du portefeuille des clients et partenaires
- ✓ Projet de tarification des services et partage des commissions avec le GIMAC
- ✓ Présentation des activités dans la CEMAC (nombre, volume)

4 Politique financière

- ✓ Bilans et comptes d'exploitation

5 Système d'information

- ✓ Présentation d'un dossier technique, d'une architecture technique (liaison Télécoms, plateforme technique, localisation des installations)
- ✓ Eventuelles certifications obtenues
- ✓ Politique d'archivage

6 Conformité

- ✓ Règles et procédures de KYC (Connaissance du client)
- ✓ Règles et procédures LAB/FTP (Prévention et Répression du Blanchissement des Capitaux-Financement du Terrorisme et Prolifération)

¹ Ne concerne que ceux qui exercent depuis au moins 3 ans.